

Département du Doubs
Arrondissement de Besançon
Canton de Saint-Vit

Commune de Villers-Buzon

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2024 à 19h00

Salle de la mairie

Date de convocation : 04/03/2024 Date d'affichage : 04/03/2024	Nombre de conseillers : 11 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 4 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Boris DOUBEY, maire.</i>	Présents : Chantal BIZE, Boris DOUBEY, Jennifer BAUD, Agnès GARNIER, Alain MONNOT-PICARD, Philippe RONDOT, Adeline DUMETIER, Régis ROUSSEL, Julien VUILLIER Procuration : Solange DOUBEY à Chantal BIZE
Secrétaire de séance : Chantal BIZE	Absents excusés : Solange DOUBEY Absents : Julien PELOT

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19h00)

1	Approbation compte-rendu de la dernière réunion de conseil municipal
----------	---

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2	Approbation compte de gestion 2023 : budget photovoltaïque	D 2024-12
----------	---	------------------

Le maire présente les résultats du compte de gestion 2023 exécuté par la Trésorerie du Grand Besançon.

Fonctionnement	
Dépenses	1 842.62
Recettes	1 810.14
Déficit 2022	-146.03
Résultat	-177.71
Investissement	
Dépenses	0.00
Recettes	1 801.00
Déficit 2022	-16 009.96
Résultat	-14 407.96

Après les explications du Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le compte de gestion 2023.

Vote pour : 10 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
--	------------------------	-----------------------

3	Approbation compte administratif 2023 : budget photovoltaïque	D 2024-13
----------	--	------------------

M le Maire quitte la séance et ne prendra pas part au vote du compte administratif, Mme Jennifer BAUD est alors désignée présidente de séance.

Mme Jennifer BAUD présente les résultats du compte administratif 2023.

Fonctionnement	
Dépenses	1 842.62
Recettes	1 810.14
Déficit 2022	-146.03
Résultat	-177.71
Investissement	
Dépenses	0.00
Recettes	1 801.00
Déficit 2022	-16 009.96
Résultat	-14 407.96
RESULTAT CUMULE	-14 585.67
Solde investissement 2023	-14 407.96
RAR dépenses	0.00
RAR recettes	0.00
Solde RAR	0.00
Besoin de financement	0.00
Déficit de fonctionnement 2023	- 177.71

L'assemblée :

- ✓ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Vote pour : 9 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
---	------------------------	-----------------------

4	Affectation des résultats 2023 : budget photovoltaïque	D 2024-14
----------	---	------------------

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 présentant un déficit de fonctionnement de 177.71 € et considérant que la section d'investissement fait apparaître un solde d'investissement à reporter de – 14 407.96 €, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report dépenses investissement : 14 407.96 €
- Report dépenses de fonctionnement : 177.71 €

Vote pour : 10 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
--	------------------------	-----------------------

5	Autorisation mouvement de crédits : budget photovoltaïque	D 2024-15
----------	--	------------------

Le Maire rappelle que la commune a opté pour l'application de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et précise qu'il y a lieu lors du vote du budget de définir la possibilité de mouvements de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le maire sera autorisé, sur l'exercice 2024 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Vote pour : 10 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
--	------------------------	-----------------------

6	Vote Budget Primitif 2024 : budget photovoltaïque	D 2024-16
----------	--	------------------

Le Maire soumet au conseil municipal le budget annexe Photovoltaïque de la commune de Villers-Buzon pour l'année 2024.

Il se présente comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - Dépenses : 2 038.71 €
 - Recettes : 2 038.71 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT
 - Dépenses : 59 407.96 €
 - Recettes : 59 407.96 €

Après les explications fournies, le Maire soumet le budget primitif au vote.

Vote pour : 10 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
--	------------------------	-----------------------

7	Approbation compte de gestion 2023 : budget communal	D 2024-17
----------	---	------------------

Le Maire présente les résultats du compte de gestion 2023 exécuté par la Trésorerie du Grand Besançon.

Fonctionnement	
Dépenses	166 716.92
Recettes	273 508.60
Excédent 2022	260 392.79
Résultat	367 184.47
Investissement	
Dépenses	115 840.24
Recettes	376 313.45
Excédent 2022	24 401.24
Résultat	284 874.45

Après les explications du Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le compte de gestion 2023.

Vote pour : 10 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
--	------------------------	-----------------------

8	Approbation compte administratif 2023 : budget communal	D 2024-18
----------	--	------------------

M le Maire quitte la séance et ne prendra pas part au vote du compte administratif, Mme Jennifer BAUD est alors désignée présidente de séance.

Mme Jennifer BAUD présente les résultats du compte administratif 2023.

Fonctionnement	
Dépenses	166 716.92
Recettes	273 508.60
Excédent 2022	260 392.79
Résultat	367 184.47
Investissement	
Dépenses	115 840.24
Recettes	376 313.45
Excédent 2022	24 401.24
Résultat	284 874.45
RESULTAT CUMULE	652 058.92
Solde investissement 2023	284 874.45
RAR dépenses	284 000.00
RAR recettes	0.00
Solde RAR	284 000.00
Besoin de financement	0.00
Excédent de fonctionnement 2023	367 184.47

L'assemblée :

- ✓ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Vote pour : 9 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
---	------------------------	-----------------------

9	Affectation des résultats 2023 : budget communal	D 2024-19
----------	---	------------------

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent de fonctionnement de 367 184.47 € et considérant que la section d'investissement fait apparaître un solde d'investissement à reporter de 284 874.45 €, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report recettes investissement : 284 874.45 €
- Report recettes de fonctionnement : 367 184.47 €

Vote pour : 10 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
--	------------------------	-----------------------

10	Autorisation mouvement de crédit : budget communal	D 2024-20
-----------	---	------------------

Le Maire rappelle que la commune a opté pour l'application de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et précise qu'il y a lieu lors du vote du budget de définir la possibilité de mouvements de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le maire sera autorisé, sur l'exercice 2024 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Vote pour : 10 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
--	------------------------	-----------------------

11	Vote des taux des impôts directs locaux 2024	D 2024-21
-----------	---	------------------

Monsieur la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 19.44 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.78 %

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote pour : 10 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
--	------------------------	-----------------------

12	Vote Budget Primitif 2024 : budget communal	D 2024-22
-----------	--	------------------

Le Maire soumet au conseil municipal le budget de la commune de Villers-Buzon pour l'année 2024.

Il se présente comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - Dépenses : 566 414.47 €
 - Recettes : 566 414.47 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT
- Dépenses : 765 954.77 €
 - Recettes : 765 954.77 €

Après les explications fournies, le Maire soumet le budget primitif au vote.

Vote pour : 10 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
--	------------------------	-----------------------

13	Devis lave-vaisselle salle des fêtes	D 2024-23
-----------	---	------------------

Le lave-vaisselle de la salle des fêtes commence à avoir des problèmes de fonctionnement et au vu de son ancienneté, il serait nécessaire de le remplacer. Un devis a été établi la société DIFFUSHOTEL pour un montant HT de 4 890.00 € (5 868.00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ce devis.

Vote pour : 5 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 5
---	------------------------	-----------------------

14	Devis Moteurs ventilateur extérieur salle des fêtes	D 2024-24
-----------	--	------------------

Lors de la maintenance du système de climatisation-chauffage de la salle des fêtes, le technicien a remarqué que les moteurs extérieurs étaient détériorés et de ce fait relativement bruyants.

Un devis a été établi pour le remplacement de ces moteurs par l'entreprise de maintenance EVOLE, il s'élève à la somme de 758.17 € HT (833.99 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer ce devis.

Vote pour : 10 (dont 1 procuration)	Vote contre : 0	Abstention : 0
--	------------------------	-----------------------

15	Devis panneaux photovoltaïques bâtiment MAM
-----------	--

Au vu des dépenses en électricité de ce bâtiment depuis des années et au vu de l'augmentation des tarifs, il serait judicieux d'investir dans l'installation de panneaux photovoltaïques afin de réduire ces coûts. Le bâtiment serait en autoconsommation et le surplus serait revendu à Enedis.

Un devis a été établi par la société TUILEX pour un montant HT de 37 416.67 € (44 900.00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce devis et autorise le Maire à engager les travaux.

Décision reportée

16	Demande de subvention panneaux photovoltaïques bâtiment MAM
-----------	--

Le conseil municipal, sur proposition du maire, s'engage à procéder à des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment « MAM » situé 6 place de l'Eglise à Villers-Buzon.

Le conseil municipal s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant s'élève à 37 416.67 € HT, et sollicite le soutien et la participation financière du SYDED.

Décision reportée

17	Assujettissement TVA ventes de bois	D 2024-25
-----------	--	------------------

Monsieur le Maire indique que lorsqu'une collectivité perçoit plus de 92 000 € de recettes forestières sur 2 ans, elle remplit les conditions d'assujettissement à la TVA pour l'activité.

Le montant cumulé des ventes de bois facturées par l'ONF en 2022 et 2023 dépasse les 92 000 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'assujettissement à la TVA des recettes forestières,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires liées à l'assujettissement à la TVA auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) compétent,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Vote pour : 10 (dont 1 procuration)
--

Vote contre : 0

Abstention : 0

14	Questions diverses
-----------	---------------------------

- Projet à l'initiative de Régis Roussel concernant l'organisation d'une réunion publique d'informations sur l'incidence de l'éclairage public (octobre 2024),
- Récupérateurs d'eau à prévoir pour le cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.